

La réduction de la consommation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur !

Nous vous proposons donc un certain nombre de préconisations utiles.

1. Agissez sur l'éclairage de votre bâtiment

En France, l'éclairage représente **plus de 10 % de la consommation nationale d'électricité**. Des économies importantes sont à attendre pour une rénovation performante de l'éclairage.

Dans les bureaux, un mètre carré rénové avec des luminaires fluorescents électroniques et une gestion automatique selon la présence et la lumière du jour économise en moyenne chaque année 50 kWh.

La réussite de la rénovation du poste éclairage doit intégrer plusieurs composantes :

- la sensibilisation des utilisateurs sur les enjeux énergétiques du poste éclairage et des bonnes pratiques associées,
- le choix des sources de lumière,
- le choix des auxiliaires et automatismes pour une gestion efficace de l'éclairage (détection de mouvement, détection de lumière du jour ou une gestion centralisée...),
- la réglementation en vigueur et les normes d'éclairage et d'installation.

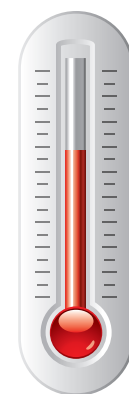


2. Chaque degré compte

La température recommandée pour les activités de bureau se situe entre 19 et 21°C (elle peut être inférieure dans les sanitaires) et entre 10 et 12°C pour les réserves et les archives.

Diminuer de 1°C la température de votre installation permet de réduire la consommation annuelle en chauffage de 5 à 10 %.

L'eau chaude sanitaire ne nécessite pas plus de 55°C.



3. Vérifiez l'isolation de vos tuyauteries

Dans le cadre d'un **chauffage à circuit d'eau**, les pertes par les tuyauteries mal ou non isolées peuvent atteindre 30 à 40 % de la consommation d'énergie des équipements de chauffage. Un mètre de conduite d'eau de 25 mm de diamètre non isolée dissipe environ 60 W à 70°C.

4. Agissez sur votre consommation

Vous pouvez réduire votre facture de chauffage sans nuire au confort des occupants, en agissant sur 4 niveaux :

- Optimisation des modes d'utilisation par le personnel (opérations de sensibilisation et de communication auprès du personnel, identification des mauvais gestes comme l'obstruction des radiateurs, l'ouverture des fenêtres...),
- Qualité et entretien des équipements de chauffage (équipements performants, contrat d'entretien avec obligation de résultats...),
- Diminution du besoin en chauffage (isolation renforcée, calorifugeage des réseaux...),
- Optimisation de la régulation (mise en place d'horloges, optimisation des températures...).



5. Gestion Technique du Bâtiment (GTB)

Un système de Gestion Technique du Bâtiment s'appuie sur un logiciel standardisé ou personnalisé. Il permet de contrôler et de commander, à partir d'un poste central, tous les équipements qui lui sont connectés.

Les installations (chaudières, ascenseurs, VMC, contrôle d'accès, éclairage...) sont équipées de capteurs et d'actionneurs. Les ordres de commande peuvent être programmés ou dérogés à partir du poste central. L'enregistrement permanent de données (ex. : courbes de température) facilite les historiques, les bilans, les études comparatives, les analyses de dérives..., par conséquent la gestion et la maîtrise de l'énergie.

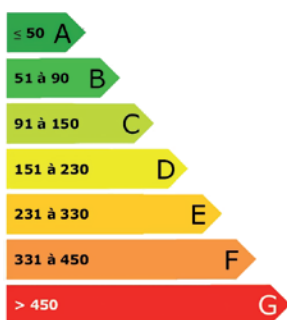
6. Le Diagnostic de Performance énergétique

Le DPE est obligatoire :

- en cas de vente d'un bâtiment ou d'une partie d'un bâtiment,
- en cas de conclusion ou de renouvellement d'un bail,
- lors de la construction ou de l'extension d'un immeuble.

De plus, dans les bâtiments publics, ou les bâtiments recevant du public, le DPE doit être obligatoirement affiché.

Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un bâtiment. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.



Le contenu et les modalités d'établissement du DPE sont réglementés. Le DPE décrit le bâtiment (surface, orientation, murs, fenêtres, matériaux, etc), ainsi que ses équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement et de ventilation. Il indique, suivant les cas, soit la quantité d'énergie effectivement consommée (sur la base de factures), soit la consommation d'énergie estimée pour une utilisation standardisée.

7. L'audit énergétique en entreprise

Petites ou moyennes entreprises, la question de la consommation de l'énergie est déterminante pour gagner en efficacité et en compétitivité car elle représente souvent une part significative du budget.

Dans ce contexte, encadré par une obligation réglementaire issue de la directive européenne ou faire de la maîtrise de l'énergie une priorité, l'audit énergétique est un tremplin décisif pour planifier vos travaux d'économie d'énergie.

Logements publics ou privés, bâtiment tertiaire, industriel, l'analyse globale des données de votre bâtiment permettra de mettre en évidence les gisements d'économies d'énergie et les investissements à exploiter en priorité.

Sources et liens utiles :

- <http://renovation-info-service.gouv.fr>
- <http://www.ademe.fr>
- <http://www.planbatimentdurable.fr>
- <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>